

Superviseurs habilités

(ordre chronologique d'ancienneté)

Christophe HAGENBACH (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	Prêtre	christophe.hagenbach@gmail.com
Pascale HALLER-JAHN (Bas-Rhin)	Pasteur	pascale.hallerjahn@gmx.com
Martin WEHRUNG (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	Pasteur	martin.wehrung@free.fr
Sonia ARNOUX (Haute-Loire)	Pasteur e.r.	sarnoux43@orange.fr
Hubert FREYERMUTH (Haut-Rhin)	Pasteur	freyermuth.hubert@outlook.com
Isabelle HETZEL-PAULUS (Haut-Rhin)	Pasteur	isabelle.hetzelpaulus@gmail.com



Superviseurs en formation

(par ordre alphabétique)

Catherine BAUER (Lozère)	Animatrice en Pastorale Scolaire	pastocath@gmail.com
Anne DUSSAP (Bas-Rhin)	Coopératrice en Pastorale	anne.dussap@outlook.fr
Sophie FRIEDRICH (Bas-Rhin)	Coopératrice en Pastorale	sophiefriedrich.pasto.adultes@gmail.com
Anne FUCHS (Bas-Rhin)	Coopératrice en Pastorale	fuchsanne24@gmail.com
Lea LANGENBECK (Bas-Rhin)	Pasteur	lea.langenbeck@gmail.com

AFfsp

Association Française de formation et de supervision pastorales

Siège : 10, rue du Hohlandsberg F 68040 Ingersheim

Président : M. Wehrung, Secrétaire : P. Haller-Jahn, Trésorier : H. Freyermuth.

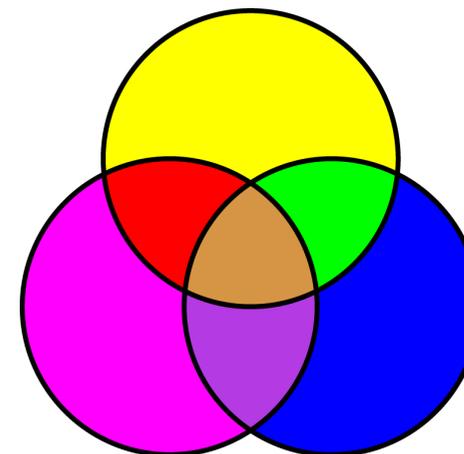
Site : www.supervision-pastorale-fpec.com

Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim
RIB : 10278 03036 00020576601 45
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145
BIC : CMCIFR2A

AFfsp SPG janvier 2023

ASSOCIATION FRANÇAISE
DE FORMATION ET DE SUPERVISION
PASTORALES

AFfsp



Formation Pastorale
à l'Écoute et à la Communication

La Supervision pastorale

une offre œcuménique
d'accompagnement et de formation

www.supervision-pastorale-fpec.com

La supervision pastorale

offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne (diacres, laïcs, pasteurs, prêtres, soignants, bénévoles et autres) désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui.

La supervision pastorale considère la personne dans sa globalité, dans ses dimensions professionnelle, personnelle, relationnelle et spirituelle.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle intègre la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.

Devant l'exigence du travail relationnel d'écoute et de parole, toute personne a besoin, pour cet exercice, d'un vis-à-vis qui l'écoute, lui parle en lui permettant ainsi de prendre du recul sur sa pratique, et de conscientiser son mode de communication.

La supervision pastorale a pour objectifs de :

-  discerner les ressources et les freins à l'œuvre dans la relation
-  prendre conscience des différentes dynamiques personnelles, de groupe et devenir sensible aux interférences
-  travailler à son positionnement professionnel et institutionnel
-  clarifier son identité professionnelle et pastorale



Les superviseurs FPEC

sont formés selon la méthode du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnue internationalement. En France, ils sont regroupés au sein d'une association indépendante, l'AFfsp¹.

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp². Ils sont reconnus par plusieurs églises catholique et protestantes.

¹ Association Française de Formation et de supervision pastorales

² Association Suisse Romande de supervision pastorale

Formations proposées

-  Supervisions individuelles, de groupes, d'équipes
-  Sessions de base FPEC
-  Sessions d'initiation d'une semaine pour pasteurs, prêtres, coopérateurs pastoraux et aumôniers
-  Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles (FIVB)
-  Groupes de parole
-  Interventions sur demande

Modalités

La supervision pastorale accompagne la personne en supervision dans son questionnement en lien avec sa profession, son ministère, sa mission, son bénévolat, ...

Peuvent être travaillés : la gestion du temps et des priorités, le travail en équipe, la relation à l'institution et/ou à l'autorité, le changement de ministère, la création de projets, l'identité professionnelle et pastorale, ...

La supervision pastorale fait appel aux ressources et aux capacités de la personne en supervision et cherche à développer sa créativité.



Cadre et conditions

Un Contrat élaboré en commun, pour toute proposition de formation et de supervision, en précise l'objectif, le nombre de séances, le coût et les engagements réciproques entre superviseurs et participants.

Le Secret professionnel et pastoral est de rigueur : superviseurs comme participants s'engagent à le respecter.

Le Code éthique de l'AFfsp et de l'ASRsp, remis en début de formation et de supervision, garantit le travail commun.

La Participation financière se négocie entre les participants, les superviseurs et les organismes concernés le cas échéant.

Pour les sessions de base, elle se négocie préalablement avec les directions (Églises et établissements concernés).